



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 108346

Texte de la question

Mme Catherine Quéré attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des scènes conventionnées. En effet, le président du Syndicat national des scènes publiques estime que les objectifs de la circulaire du 5 mai 1999, qui en définit les orientations, n'ont pas été atteints (nombre de scènes à créer, seuil de financement, évaluation des projets, etc.). Il indique que les subventions de certaines salles ont baissé, selon lui sans motif et sans évaluation. De plus, les annonces récentes faites par le ministère aux directeurs d'équipement suscitent de vives inquiétudes, car a été évoqué le redéploiement de 400 000 euros en moyenne par direction régionale des affaires culturelles, sans aucune augmentation budgétaire. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre aux inquiétudes du Syndicat national des scènes publiques, notamment pour pérenniser les scènes conventionnées, atteindre et mettre à niveau les seuils de financements fixés par la circulaire de 1999 et augmenter le nombre de salles concernées.

Texte de la réponse

Le programme des scènes conventionnées a été lancé en 1999 avec pour objectif de soutenir des équipes animant des lieux non labellisés qui développent une action exemplaire ou innovante en faveur d'une discipline artistique particulière ou mènent un travail remarquable pour la constitution de nouveaux publics. Ce programme a fait la preuve de sa pertinence et de son rôle essentiel dans le développement de la vie artistique et culturelle des territoires comme dans l'accompagnement des artistes. Depuis son lancement, il a bénéficié à plus de 150 structures grâce à une dotation globale en progression constante : 5,9 Meuros en 2002 ; 8,2 Meuros en 2004 ; 9,81 Meuros en 2008 ; 10,07 Meuros en 2009 et 10,73 Meuros en 2010. L'accompagnement, à des moments clés de leur développement artistique, des scènes qui relèvent de l'initiative et de la volonté territoriale reste, plus que jamais, un point d'appui et un complément essentiel pour le ministère de la culture et de la communication dans la mise en oeuvre de sa politique de soutien à la diffusion et à la création, à côté des labels et des réseaux qu'il soutient conjointement avec les collectivités territoriales et dont la circulaire du 31 août 2010 a précisé les missions et les charges. À la lumière des conclusions des Entretiens de Valois et après le rapprochement, au sein d'une direction générale de la création artistique, du secteur des arts plastiques et de celui du spectacle vivant, le ministre de la culture et de la communication souhaite qu'un nouveau texte puisse actualiser et élargir les objectifs et les modalités du soutien et de l'accompagnement de son ministère à l'égard des projets les plus innovants ou déterminés au service des artistes et des publics, à l'instar de ceux que portent les 110 scènes aujourd'hui conventionnées. Son vœu est que ce texte soit élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment les collectivités territoriales, afin qu'il fasse écho aux ambitions culturelles et artistiques évoquées. C'est pourquoi le ministre de la culture et de la communication compte inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion plénière du conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel et a demandé à M. Georges-François Hirsch, directeur général de la création artistique, de recevoir très prochainement le Syndicat national des scènes publiques.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Quéré](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108346

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4935

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8396